

Formation à la sécurité

Panorama des principales obligations de formation à la sécurité

1 - PREVENTION DES RISQUES

- Représentants du personnel au CHS
Cdt Art. L 236-10, R 236-15, Décret 82-453 modifié du 28 mai 1982
Titre II Art:8 Circulaire FP/4 n° 1871
- Formation des ACO
Décret 82-453 modifié Titre I Art:4.2 Circulaire FP/4 n° 1871
- Formation à la sécurité de l'ensemble des agents
Cdt Art. L 231-3-1 Décret 82-453 modifié titre II Art:6
Circulaire FP/4 n° 1871

2 - SECURITE INCENDIE

- Formation des agents de sécurité incendie (code du travail)
Cdt Art. R 232-12-21
- Formation des agents de sécurité incendie (ERP et IGH)
Arrêté du 25 juin 1980 art : MS 48, Arr. du 18 octobre 1977 modifié
art GH 63, Arr.18 mai 1998.

3 - ELECTRICITE

- Habilitation en électricité
Décret 88-1056 du 14 novembre 1988 art 46 I, 46 II, 48,
Publication UTE C18-510

4 - GESTES ET POSTURES

- Manutention
Cdt Art. R 231-71
- Travail sur écran de visualisation
Décret 91-451 du 14 mai 1991 art : 5

5 - EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Equipement de Protection Individuelle (EPI)
Cdt Art. R 233-44

6 - MATIERES DANGEREUSES

- Risques Chimiques
Cdt Art. R 231-54-5
- Risques Cancérogènes, Mutagènes, Toxiques pour la Reproduction (CMR)
Cdt Art. R 231-56-9
- Risques biologiques
Cdt Art. R 231-63
- Formation « amiante »
Décret 96/98 du 7 février 1996 art: 2

7 - RADIOPROTECTION

- Personne compétente en radioprotection
Décret 86-1103 du 2 octobre 1986 art: 17, Arrêté du 25 novembre 1987
- Radioprotection, travailleurs exposés
Décret 86-1103 du 2 octobre 1986 art: 19
- Certificat d'aptitude à manipuler les appareils de radiologie industrielle (CAMARI)
Décret 86-1103 du 2 octobre 1986 art: 17 V, Arrêté du 25 juin 1987

8 - MACHINES ET EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

- Machines et équipements de travail
Cdt Art. R 233-2, R 233-3, R 233-9
- Habilitation à la conduite d'engins de chantier, appareils de levage et machines mobiles
Cdt Art. R 233-13-19

9 - SECOURISME

- Formation des secouristes du travail (S.S.T.)
Cdt Art. R 241-39 et 40 Décret 82 453 art: 14 Circulaire FP/4 n° 1871
- Formation aux premiers secours (A.F.P.S.)
Décret 91-834 du 30 août 1991

10 - FORMATION A LA CONDUITE DES AUTOCLAVES

- Arrêté du 16 février 1989, Art 5

11 - CONDUITE DES CHAUFFERIES A VAPEUR ET EAU SURCHAUFFEE

- Décret du 2 avril 1926 et arrêté du 1er février 1993

12 - CONDUITE DES INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES A L'AMMONIAC

- Arrêté du 16 juillet 1997, art : 54

13 - FORMATION « SOUDAGE »

14 - TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

- Arrêté du 5 déc. 1996, art. 40
NE PAS OUBLIER LE CONSEILLER AU TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES - Arrêté du 17 déc. 1998

15 - EXPERIMENTATION ANIMALE

- Expérimentation animale
Arrêté du 19 avril 1988
- Qualification des personnels des établissements d'expérimentation animale
Arrêté du 19 avril 1988, Annexe II

16 - AUTRES FORMATIONS

- Toute formation spécifique peut être programmée à la suite d'un besoin exprimé par un agent, un chef de service ou à la suite d'un besoin identifié par un préventeur.

* Cdt : Code du Travail

